

DÉCISION N^o : 2006-MC-0417

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 887877

DOSSIER N^o : 4904

Objet : Ressources Dianor inc.
Demande de dispense de prospectus
Pour un placement à l'extérieur du Québec

Vu la demande présentée le 9 février 2006;

vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, R.R.Q., c. V-1.1, r.1;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers :

dispense Ressources Dianor inc. de l'obligation d'établir un prospectus pour le placement à l'extérieur du Québec de 6521 741 unités au prix de 1,15 \$ l'unité, chaque unité étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription, chaque bon de souscription permettant d'acquérir une action ordinaire au prix de 1,70 \$ l'action pendant une période de 18 mois suivant la clôture du placement.

Fait à Montréal, le 21 février 2006.

(s) *Louis Auger*
Louis Auger
Chef du Service du financement des sociétés

ARL/ir